



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE
LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE LUNDI 7 OCTOBRE 2024 À 19H30 ET À
LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Monsieur le maire François Veilleux ;
Madame la conseillère Nicole Jacques ;
Messieurs les conseillers David Veilleux, Jérôme Pomerleau, Patrick Mathieu et
Vincent Roy.

Sont également présents :

Serge Vallée, directeur général, Mélanie Quirion, directrice générale adjointe et
trésorière et Me Sandra Bernard, greffière.

Le conseil siège avec le quorum sous la présidence du maire, François Veilleux.

Ordre du jour de la rencontre

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. GREFFE
 - 3.1 Adoption de procès-verbaux
 - 3.2 Adoption du calendrier 2025 des séances ordinaires du conseil
 - 3.3 Modification du calendrier 2024 des séances ordinaires du conseil
 - 3.4 Dépôt des résultats d'une tenue de registre des personnes habiles à voter – règlement 2024-524
 - 3.5 Dépôt des résultats d'une tenue de registre des personnes habiles à voter – règlement 2024-526
 - 3.6 Adoption du règlement numéro 2024-524 modifiant le règlement de zonage numéro 2016-341
 - 3.7 Autorisation pour un barrage routier – Guignolée du CAB le 29 novembre 2024
 - 3.8 Offre d'achat sur un immeuble de la 181^e Rue (lot 6 634 645)
 - 3.9 Renonciation à une promesse d'achat acceptée, 183^e Rue
4. TRAVAUX PUBLICS
 - 4.1 Mandat à l'union des municipalités du Québec pour l'achat de carburants en vrac
 - 4.2 Contrat de services pour l'installation de pompes
5. TRÉSORERIE
 - 5.1 Approbation du bordereau des comptes
 - 5.2 Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses
 - 5.3 Signature d'une convention de financement – Projet de la 17^e et de la 21^e Avenues
 - 5.4 Signature d'une convention de financement – Projet de la 9^e Avenue
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1 Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail
 - 6.2 Résolution pour un nouveau lien routier interrives à l'est
7. VARIA
8. PÉRIODE DE QUESTIONS
9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Veilleux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R-2024-10-8318 IL est proposé par Nicole Jacques appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

3. GREFFE

3.1 ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX





R-2024-10-8319

IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité, que le procès-verbal du 23 septembre 2024 soit adopté tel que rédigé et que le procès-verbal du 16 septembre 2024 soit adopté tel que rédigé, à l'exception des deux points suivants qui sont corrigés par les présentes tel que soumis au conseil :

Résolution R-2024-09-8308 : l'adresse dans la décision est bien le 111, 107^e Rue, tel que décrite dans les considérants et est corrigé au procès-verbal ;

Résolution R-2024-09-8304, la résolution se lira désormais comme suit :

4.1 ENTENTE CONCERNANT LE PRÉVENTIONNISTE – CHANGEMENT À LA DURÉE DES ENTENTES SOUMISES EN JUILLET 2024

CONSIDÉRANT QUE la Ville a déjà accepté de signer une entente concernant le préventionniste avec plusieurs municipalités lors de l'adoption des résolutions R-2024-07-8260, R-2024-07-8261, R-2024-07-8262 et R-2024-07-8263;

CONSIDÉRANT la confusion quant à la durée prévue de l'entente, qui doit être de 3 ans pour toutes les résolutions, à l'exception de la résolution R-2024-07-8263, qui sera d'une durée d'un (1) an ;

R-2024-09-8304 IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville confirme que les ententes seront du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027, soit un total de 3 ans pour les municipalités de la RISSI (Tring-Jonction, Saint-Frédéric, Saint-Jules et Saint-Séverin), Saint-Odilon-de-Cranbourne, Saint-Victor et une entente allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, soit un total d'un (1) an pour la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce ;

QUE la Ville ratifie ses résolutions R-2024-07-8260, R-2024-07-8261, R-2024-07-8262 et R-2024-07-8263 quant aux autres dispositions et délégations de signature.

3.2 ADOPTION DU CALENDRIER 2025 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les cités et villes* demande que le calendrier des séances régulières soit adopté par une résolution du conseil chaque année ;

R-2024-10-8320

IL est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE le calendrier des séances ordinaires du conseil soit adopté comme suit :

13 janvier	3 et 17 février	3 et 17 mars
7 et 22 avril	5 et 20 mai	2 et 16 juin
7 juillet	11 août	2 et 15 septembre
1 ^{er} octobre	10 novembre	1 ^{er} et 8 décembre

QUE toutes les séances débuteront à 19h30 ;

QU'un avis public soit donné de ce calendrier par la greffière, Me Sandra Bernard, ou par la greffière adjointe, madame Mélissa Rodrigue, sur le site internet de la Ville et sur le babillard de l'hôtel de Ville.

3.3 MODIFICATION DU CALENDRIER 2024 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les cités et villes* demande que le calendrier des séances régulières soit adopté ou modifié par une résolution du conseil chaque année ;

R-2024-10-8321

IL est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE le calendrier des séances ordinaires du conseil pour 2024 soit modifié afin de retirer la séance du 18 novembre 2024, sans être remplacée ;

QUE les autres séances ordinaires de 2024 demeurent les mêmes ;





QU'un avis public soit donné de ce calendrier modifié par la greffière, Me Sandra Bernard, ou par l'assistante-greffière, madame Mélissa Rodrigue, sur le site internet de la Ville et sur le babillard de l'hôtel de Ville.

3.4 DÉPÔT DES RÉSULTATS D'UNE TENUE DE REGISTRE DES PERSONNES HABLES À VOTER – RÈGLEMENT 2024-524

Sandra Bernard, greffière, dépose au conseil copie du certificat d'enregistrement des personnes habiles à voter découlant de la tenue de registre pour le règlement 2024-524. Il n'y a eu aucune inscription au registre.

3.5 DÉPÔT DES RÉSULTATS D'UNE TENUE DE REGISTRE DES PERSONNES HABLES À VOTER – RÈGLEMENT 2024-526

Sandra Bernard, greffière, dépose au conseil copie du certificat d'enregistrement des personnes habiles à voter découlant de la tenue de registre pour le règlement 2024-526. Il n'y a eu aucune inscription au registre.

3.6 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-524 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2016-341

CONSIDÉRANT QUE le premier projet du règlement 2024-524 a été adopté le 17 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 12 août 2024, à compter de 16h00 ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement 2024-524 a été donné le 12 août 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le second projet du règlement 2024-524 a été adopté le 12 août 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'un registre des personnes habiles à voter s'est tenu le 19 septembre 2024 et qu'aucune signature n'a été inscrite au registre ;

R-2024-10-8322 **IL** est proposé par David Veilleux, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville adopte le règlement numéro 2024-524 modifiant le règlement de zonage 2016-341 ;

QUE le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

3.7 AUTORISATION POUR UN BARRAGE ROUTIER – GUIGNOLÉE DU CAB LE 29 NOVEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une demande pour un barrage routier de la part du Comité d'aide de Beauceville ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2024-217 sur le colportage et la sollicitation indique que ce type de demande peut être autorisé par une résolution du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT le barrage routier implique des restrictions sur le pont Joseph-Édouard-Fortin ainsi que le long du boulevard Renault ;

R-2024-10-8323 **IL** est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville autorise la tenue d'une activité de sollicitation, de type barrage routier, sur le pont Joseph-Édouard-Fortin, à l'intersection du boulevard Renault, en date du 29 novembre 2024, cet événement devant se tenir aux heures approximatives de 11h00 à 15h00 ;

QUE la Ville autorise et approuve la restriction routière requise pour cet événement auprès des instances touchées dont, entre autres, le ministère des Transports et de la Mobilité durable ;





QUE l'autorisation d'activité de barrage routier est conditionnelle à la réception, par la Ville, des documents tels que prescrits au règlement 2024-217 ;

QUE la Ville mandate Sandra Bernard, greffière, afin de signer l'autorisation de barrage routier et Serge Vallée, directeur général, afin de signer la documentation avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

3.8 OFFRE D'ACHAT SUR UN IMMEUBLE DE LA 181^E RUE (LOT 6 634 645)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une offre d'achat de Gestion Louis-Vick Poulin Inc. sur le lot 6 634 645 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, situé sur la 181^e Rue ;

CONSIDÉRANT QUE le promettant acheteur détenait une option d'achat sur cet immeuble, pour lequel un acompte de 2 800,00 CAD a été versé lors de l'acquisition du lot voisin ;

R-2024-10-8324

IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte de vendre à Gestion Louis-Vick Poulin Inc. le lot 6 634 645, du Cadastre du Québec, au prix prévu dans l'option d'achat de 0,35 \$ le pied carré anglais, plus les taxes applicables, mais moins le dépôt de 2 800,00 \$ déjà reçu lors de la vente de l'immeuble voisin ;

QUE la Ville attendra un projet d'acte de vente notariée conforme à l'offre d'achat déposée à la Ville avant de nommer des signataires pour la vente notariée.

3.9 RENONCIATION À UNE PROMESSE D'ACHAT ACCEPTÉE, 183^E RUE

Vincent Roy se retire de la salle après avoir déclaré avoir un lien avec le projet sujet de cette résolution.

CONSIDÉRANT QUE la Ville a promis de vendre et accepté le projet d'acte notarié de plusieurs lots situés sur la 183^e Rue en faveur de Gestion VRMM Inc. et de Le QG Espace collaboratif Inc. dans ses résolutions numéro R-2024-04-8119 et R-2024-07-8253 ;

CONSIDÉRANT QUE les promettants-acheteurs souhaitent se désister de cet engagement, tel que décrit dans un document signé de leur part en date du 7 octobre 2024 ;

R-2024-10-8325

IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents dans la salle du conseil, monsieur Vincent Roy s'étant retiré des délibérations et de la décision sur cette résolution ;

QUE la Ville accepte cette renonciation à un achat des lots 6 573 297, 6 524 227, 6 573 296 et 6 573 295 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, tel que décrite au document signé par les promettants-acheteurs ;

QUE la Ville mandate Dominique Lamarre, directrice de l'urbanisme par intérim afin de transmettre copie de la présente résolution aux représentants des entreprises concernées.

Vincent Roy revient dans la salle à la suite de l'adoption de cette résolution.

4. TRAVAUX PUBLICS

4.1 MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE CARBURANTS EN VRAC

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville présente une demande d'adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de joindre son regroupement d'achats et le contrat octroyé suite à l'appel d'offres publics #CAR-2025, pour un achat regroupé de différents en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);





ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- Permettent à une Ville de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de biens meubles;
- Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- Précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Ville de Beauceville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

R-2024-10-8326 **IL** est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Ville de Beauceville joint le regroupement d'achats de l'UMQ pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2028, pour assurer son approvisionnement en différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale;

QU'un contrat d'une durée de trois (3) ans, sera octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables ;

QUE la Ville de Beauceville confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom ;

QUE la Ville de Beauceville s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, le formulaire d'inscription en ligne qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin ;

QUE la Ville de Beauceville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Ville de Beauceville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ facturera trimestriellement l'adjudicataire d'un frais de gestion de 0.0055 \$ (0.55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0.0100 \$ (1.0 ¢) par litre acheté aux non-membres de l'UMQ;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

4.2 CONTRAT DE SERVICES POUR L'INSTALLATION DE POMPES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville a récemment fait l'acquisition de pompes pour ses stations de pompage ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une installation qui requiert une main-d'œuvre spécialisée ;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de Turcotte 1989 inc., au montant de 117 970,00 \$, plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Stéphane Poulin, directeur des travaux publics ;

R-2024-10-8327 **IL** est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville octroie le contrat d'installation de pompes à Turcotte 1989 inc., au montant de 117 970,00 \$, plus les taxes applicables ;





QUE la Ville mandate Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, afin de signer cette offre de services ;

QUE les sommes requises seront payées à même le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

5. TRÉSORERIE

5.1 APPROBATION DU BORDEREAU DES COMPTES

R-2024-10-8328 **IL** est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

QUE le bordereau des comptes daté du 4 octobre 2024 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation.

5.2 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES

Madame Mélanie Quirion, trésorière, dépose au conseil les états comparatifs des revenus et dépenses, conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19).

5.3 SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT – PROJET DE LA 17^E ET DE LA 21^E AVENUES

CONSIDÉRANT les travaux de la 17^e et de la 21^e Avenues ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation a transmis à la Ville une convention de financement ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a pu prendre connaissance de cette convention ;

R-2024-10-8329 **IL** est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte les conditions énoncées à la convention de financement dans le projet de la 17^e et de la 21^e Avenues et mandate François Veilleux, maire, ou le maire suppléant, le cas échéant, afin de signer ladite convention ;

QUE la Ville mandate Mélanie Quirion pour signer tout autre document requis par le Ministère et leur transmettre.

5.4 SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT – PROJET DE LA 9^E AVENUE

CONSIDÉRANT les travaux de la 9^e Avenue ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation a transmis à la Ville une convention de financement ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a pu prendre connaissance de cette convention ;

R-2024-10-8330 **IL** est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville accepte les conditions énoncées à la convention de financement dans le projet de la 9^e Avenue et mandate François Veilleux, maire, ou le maire suppléant, le cas échéant, afin de signer ladite convention ;

QUE la Ville mandate Mélanie Quirion pour signer tout autre document requis par le Ministère et leur transmettre.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL





CONSIDÉRANT QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les normes du travail* (ci-après « LNT ») prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville entend mettre en place des mesures prévenant toute situation de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beauceville ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

CONSIDÉRANT QU'IL appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie de la nouvelle proposition de politique sur ce sujet et pu émettre leurs commentaires ;

R-2024-10-8331

IL est proposé par Nicole Jacques, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

QUE la Ville de Beauceville adopte la présente Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail, en remplacement de sa politique précédente sur le même sujet, datant de 2019 ;

QUE la Ville mandate François Veilleux, maire, ou le maire suppléant, le cas échéant, ainsi que Sandra Bernard, greffière, ou l'assistante-greffière, le cas échéant, afin de signer cette nouvelle politique sur la prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail ;

QUE la Ville mandate les directeurs de chaque département de la Ville afin de transmettre copie et accuser réception de leur acceptation de la présente politique pour eux-mêmes et à chacun de leurs employés.

6.2 RÉOLUTION POUR UN NOUVEAU LIEN ROUTIER INTERRIVES À L'EST

CONSIDÉRANT la nécessité d'établir un nouveau lien reliant la rive nord et la rive sud du fleuve Saint-Laurent, à l'est de Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le dossier du transport dans la capitale concerne des acteurs qui vont au-delà de la Communauté métropolitaine de Québec ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités de la région de Chaudière-Appalaches et de l'Est du Québec constituent une part intégrante de la zone d'influence de la Capitale-Nationale et devraient participer activement aux discussions sur le développement des transports et de la mobilité dans la région ;

CONSIDÉRANT QU'il est crucial pour les organisations municipales de l'Est du Québec d'accéder à des infrastructures de transport structurantes afin de favoriser le développement économique et le tourisme ;

CONSIDÉRANT l'importance du transport de marchandises dans le développement économique de la région et de tout le Québec ;

CONSIDÉRANT l'état vétuste des infrastructures interrives entre la région de Québec et Chaudière-Appalaches et les risques qu'elles représentent pour la stabilité économique de la région de Québec et de l'Est du Québec ;

CONSIDÉRANT le besoin d'assurer des itinéraires sûrs et rapides pour les services d'urgence afin de garantir la sécurité des citoyens et citoyennes ;

CONSIDÉRANT QU'un lien interrives à l'Est contribuerait à une meilleure structuration de l'offre de transport collectif sur le territoire ;





CONSIDÉRANT QUE la nouvelle Coalition de l'Est pour un lien interrives vise à regrouper autant des MRC, des municipalités locales que des entreprises, des organisations ou des associations ;

R-2024-10-8332 **IL** est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

DE demander au gouvernement du Québec de soumettre et présenter une ou plusieurs options pour la création d'un lien routier interrives à l'est de Québec ;

DE transmettre la présente résolution au premier ministre du Québec, à la ministre des Transports et de la Mobilité durable - respectivement aux adresses suivantes : lfournier@mce.gouv.qc.ca et ministre@transports.gouv.qc.ca - ainsi qu'aux représentants du gouvernement dans la région;

DE transmettre la présente résolution aux représentants de la Coalition de l'Est pour un lien interrives, à l'adresse suivante : info@coalitiondelest.quebec.

7. VARIA

7.1 GRANDE MARCHÉ PIERRE-LAVOIE

20 octobre prochain, départ de la marche sur l'île Ronde. On demande votre participation et votre patience pour les dérangements dans la circulation.

7.2 PRIX RECONNAISSANCE POUR LA QUINCAILLERIE HOME HARDWARE

David Veilleux souligne le prix reçu par la quincaillerie.

7.3 TRAVAUX PUBLICS

Patrick Mathieu souligne qu'il est fier des nombreux investissements faits cette année du côté des travaux publics. Que des économies sont à venir grâce à cela, qui permettront, peut-être, d'ajouter un second épandage de calcium dans l'année. Il rappelle qu'il y a des besoins un peu partout dans la Ville et que la Ville termine des travaux débutés, mais que la Ville poursuit son travail et se questionne sur les besoins présents et déterminer les priorités. Il souligne les travaux des trottoirs face au pont, qui ont sauvés des coûts en le faisant à l'interne.

7.4 Comité des loisirs

Vincent Roy souligne que la Ville a beaucoup de demandes, en partie à cause de la grève de Saint-Georges, mais aussi parce qu'il y a des infrastructures de qualité dans la Ville. Le conseil se penche sur la possibilité d'ajouter des stationnements avec le nouveau terrain acquis de Duvaltex. Serge Vallée indique qu'une requalification de bâtiment est plus longue et différente qu'une construction neuve. Il n'y a pas de plans de la construction actuelle, il faut faire les plans de l'actuel avant les rénovations. Ensuite, on doit faire une étude écoénergétique. Après cela, on débutera les plans et devis. Toutefois, en même temps, on travaille le périmètre pour que tous les usages qui seront présents, l'hôtel de ville, la caserne, la bibliothèque, des organismes communautaires et une grande salle multifonctionnelle.

7.5 Cité sportive

Le maire souligne l'avancement de second gazébo, que le projet avance.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Léopold Giroux. Il souhaite faire une plainte, pour la 84^e Rue. RJ Dutil ont fait la bordure du chemin. La bordure est trop haute et il souhaite que ce soit scié. La Ville voulait le tenir responsable en cas de dommages par l'eau. Il voudrait que son dossier avance et que la bordure soit sciée.

Le maire lui indique qu'on va lui revenir avec cela.





Martin Rodrigue, du rang Saint-Gaspard. Le rang a besoin d'amour. Visà vis le 865-864, un trou est présent depuis 2019. Il est le temps de faire l'évaluation des besoins de ce rang. Il considère que c'est dangereux. Que la Ville place actuellement une pancarte, mais que cela ne suffit pas. Du côté du 880, un cône orange est là depuis 1,5 mois. C'est dans une courbe et c'est dangereux. Il circule avec de la machinerie agricole et c'est dangereux. Le rang mérite aussi de l'amour. Sortie Saint-Gaspard et route du Golf. C'est une intersection dangereuse. Il craint les accidents. Il propose des pancartes indiquant la visibilité réduite. Il pense que cela pourrait être étudié pour être amélioré.

Le maire indique que c'est déjà sur le bureau du directeur général et que cela ira aussi sur le bureau du directeur des travaux publics.

Le citoyen indique que d'autres personnes, dont sa voisine, considère cela dangereux. Patrick Mathieu remercie le citoyen de son intervention. Il a parlé au ministère des Transports au sujet de cette intersection et la réception a été plutôt cavalière. Le MTQ aurait dû acquérir du terrain selon eux.

Vincent Roy indique qu'il considère cela inacceptable.

Le maire souligne que la route est de la compétence du MTQ.

Patrick Mathieu dit que la Ville avait relancé la demande, ce que Serge Vallée confirme.

Le citoyen parle des transporteurs de bois, de lait, de moulée, ont tous des difficultés dans ce secteur.

Patrick Mathieu souligne que la Ville a demandé la même chose à l'intersection de la Desserte où il y a eu un mort et le ministère étudie toujours cette demande.

Le maire indique qu'on a plusieurs endroits où on doit négocier avec le ministère des Transports. Il répète que les citoyens sont les yeux des élus.

Patrick Mathieu indique que l'intervention des citoyens rajoute du poids aux demandes des élus.

Patrick Mathieu indique que notre technicien a vérifié la route et que le fond doit être refait et la Ville se questionne si on refait le chemin dans son ensemble plutôt que par bouts. Il indique que les coups d'eau de cet été n'ont pas aidé.

Le citoyen si le 'grader' va repasser dans le bout de gravier ou non.

Les élus l'ignorent.

Le maire indique que la demande a été faite au directeur des travaux publics et qu'il a fait une demande il y a une semaine à ce sujet.

Serge Vallée indique qu'on doit faire le tour des rangs, pas seulement sur des petits bouts si on le sort et qu'on doit avoir assez de matériel dans le fond ou encore en ajouter pour ne pas faire ressortir les grosses roches.

Patrick Mathieu ajoute qu'avec la Desserte asphaltée, on libère des sommes. Patrick Mathieu explique est conscient de la problématique.

François Roy, 192, rue du Platin. Il a vu un tuyau de 8 pouces de diamètre pluvial qui a été ajouté et se termine sur son terrain. Ce serait la Ville qui a fait cela. Il a appelé les travaux publics et n'a pas eu de réponse. Il demande qui a décidé de mettre cela. Ce tuyau mine le terrain. Lors de son achat, en 2022, ce n'était pas là.

Le maire indique qu'on va regarder l'historique et s'informer pourquoi cela a été mis là.

Le citoyen indique que son réservoir de fosse septique est en train de se faire miner et risque l'affaissement.

Le maire indique qu'on reviendra au citoyen cette semaine.

Jean-Marie Quirion. Il demande qui a choisi de nommer la route du Golf. L'ancien nom était Xavier Poulin.

Le maire l'ignore, peut-être depuis l'implantation du golf.

Monsieur Quirion parle de la route Julien qui est devenu Saint-Alexandre Nord, ainsi que la route Thibodeau, qui passe derrière chez lui. Pourquoi cela a changé de nom plusieurs fois.

Le maire lui demande une clarification.

Le citoyen indique que c'était le nom d'un de ses ancêtres le nom de Julien.

Le maire indique qu'on regardera cela.

Rémi Lessard, 334-332, route Kennedy. Il demande 2 choses et voudrait une rencontre avec les élus. Il aimerait une rencontre privée avec l'ensemble des personnes qui prennent des décisions et clarifier son dossier.

Le maire demande à Sandra Bernard de planifier une plage horaire pour le rencontrer dans un prochain comité de travail.

Frédéric Desjardins, Éclaireur-Progrès : stationnements des loisirs. Il demande où sera le futur stationnement.

Vincent Roy indique que le terrain nous appartient et qu'on réfléchit à la configuration.

Patrick Mathieu souligne que les citoyens peuvent se stationner dans le stationnement de Duvaltex pour aller à l'aréna.





Frédéric Desjardins : BNC, il demande la réaction de la Ville.

Le maire a été appelé par un vice-président de la Banque Nationale et qu'on vient de renouveler notre entente avec eux. Les représentations étaient qu'ils restaient dans la municipalité et le maire a demandé les statistiques de Beauceville indiquant pourquoi ils fermaient la succursale. Le maire ne les a pas reçues. La Ville n'est pas contente de perdre ce service utile à la population de Beauceville.

Patrick Mathieu souligne qu'il ne faut pas laisser les locaux vides et rappelle que la Ville est impuissante.

Une femme dans l'assistance indique que la population est vieillissante et que ces personnes ont besoin de services au comptoir.

Sylvio Morin, enbeauce.com. Il demande le prix des pompes.

Serge Vallée répond environ 115 000 \$.

Sylvio Morin demande si nous sommes allées en appel d'offres.

Serge Vallée répond que non, qu'on pouvait y aller sans appel d'offres, en demande de prix et que c'était le seul qui pouvait le faire.

Sylvio Morin demande si nous avons un rapport final des dégâts du 6 et du 13 juillet.

Serge Vallée répond environ 70 000 \$, vu que nos employés ont travaillé pour faire une grande partie des travaux. Ce qui reste, c'est la Route 108 et la 92^e Rue aussi. Le maire indique que la Ville a mis des 'plasters' pour le moment.

Serge Vallée confirme l'emplacement de la sortie en bas de la Route 108, où les tuyaux sortent et sont finis.

Sylvio Morin demande si cette somme comprend les travaux de la piste cyclable.

Le conseil confirme que non, c'est une somme supplémentaire.

Sylvio Morin questionne monsieur Vallée sur la 92^e Rue, si cela sera fait par la Ville.

Serge Vallée répond que le talus n'est pas dans la même position à cet endroit, d'où pourquoi on ne peut pas intervenir rapidement et qu'on doit le faire étudier.

Sylvio Morin demande si des demandes d'aides financières ont été faites.

Serge Vallée répond que la directrice générale adjointe fera les demandes d'aides financières et que la Ville n'est pas la seule intervenante dans ces problèmes-là.

Jacques Légaré : modification au règlement de zonage, il demande des explications.

Sandra Bernard indique ce qui a été modifié dans ce règlement.

Jacques Légaré : promesse d'achat qui est abandonnée.

Patrick Mathieu répond que c'était un immeuble industriel dans le parc industriel.

Jacques Légaré : fasse le remplacement des pompes, cela ne change pas la pression.

Serge Vallée répond qu'elles sont finies et qu'on est en débordement.

Jacques Légaré demande si cela change la pression.

Jérôme Pomerleau répond que ce n'est pas la même eau, c'est pour le sanitaire.

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-2024-10-8333

IL est proposé par David Veilleux appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Fin de la séance : 20h37

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

SANDRA BERNARD, greffière

